

De quelques éléments de la politique étrangère du Maroc

Le Maroc s'est trouvé confronté, lors de son accession à l'indépendance, à un lourd contentieux territorial. Depuis les marchandages diplomatiques entre les puissances européennes au 19^e et au début du 20^e siècle, l'Empire Chérifien s'est vu amputé d'une partie de ses composantes territoriales. Ceci explique, à partir de 1956, les revendications importantes du Maroc auprès des instances internationales.

La revendication au sujet de la Mauritanie a été dénoncée par les Etats africains et incontestablement gênée l'action du Maroc dans l'affaire du Sahara.

La réclamation des territoires du sud-est du Royaume, incorporés à l'Algérie par la France en 1912, s'est heurtée par la suite à la règle de l'intangibilité des frontières dégagée par l'OUA et explique l'isolement du Maroc en Afrique. Conscient de la fragilité de sa position, et afin de mieux se consacrer à la question du Sahara, le Maroc apure son contentieux avec l'Algérie à la suite des dispositions du traité de Tlemcen du 27 mai 1970 qui seront matérialisés par deux conventions signés entre les deux parties au sommet de l'OUA (Rabat 12-15 janvier 1972). La première relative au tracé de la frontière met fin au contentieux territorial entre les deux pays. La seconde porte sur la mise en valeur en commun du gisement de fer de Gara Djebilet qui se trouve sous souveraineté algérienne.

La question du Sahara, quand à elle, a connu des fortunes diverses au sein des organisations internationales. L'admission de la « RASD » au sein de l'OUA en 1984, à la suite des manœuvres politiciennes de certains Etats africains, pousse le Maroc à quitter l'Organisation panafricaine. Ce retrait amène les Nations-Unies à proposer des plans de règlement pour résoudre ce litige. Les différentes recommandations onusiennes butent sur la délicate question de l'identification des personnes à voter lors du Référendum.

A ce sujet, le secrétaire général des Nations-Unies, Kofi Annan, reconnaît l'impossibilité d'appliquer les différents plans dans leurs formes actuelles. C'est pourquoi, le Roi Mohamed VI, afin de régler ce douloureux conflit propose une solution originale : L'initiative marocaine d'autonomie. Cette dernière accorde aux populations du Sahara une large autonomie dans le cadre de la souveraineté marocaine et répond aux standards internationaux dégagés par l'ONU dans ce domaine. Cette proposition a été mise en exergue par les résolutions des Nations-Unies qui notent les « efforts sérieux et crédibles » réalisés par le Maroc pour trouver une issue à cette question du Sahara. Elle semble recueillir un écho favorable auprès des instances internationales. Il importe aussi de rappeler que le large consensus au sujet de la marocanité du Sahara a permis aux partis politiques marocains, aux organisations non gouvernementales, d'apporter leurs contributions à l'appui de la thèse marocaine.

Il est vrai, que toutes ces revendications ont parfois entravé l'action du Maroc, et c'est pourquoi le Royaume va développer un certain nombre de moyens pour renforcer sa place sur l'échiquier international.

Il va dans un premier temps participer aux opérations de maintien de la paix pour répondre aux règlements de certaines crises qui menacent l'unité des Etats et le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Maroc participe dès 1960 à l'organisation des Nations-Unies au Congo pour préserver l'unité territoriale de ce pays menacé par la sécession au Katanga. Les forces armées royales furent déployées à travers le territoire et permirent la réorganisation des forces congolaises, le désarmement des rebelles etc.

Le Maroc participe également en 1996 à la reconstruction et au développement de la Bosnie-Herzégovine. Les soldats marocains ont joué un rôle important dans la protection du poste de commandement des alliés, de la sécurité au sud de Sarajevo, etc. Cette participation marocaine s'est doublée d'une action humanitaire (installation d'un hôpital au Kosovo) et d'un volet social (vivres et médicaments au profit de la population).

De la même manière, le Maroc a apporté une aide humanitaire à la Somalie (1993-1994) et a contribué par le biais des opérations de maintien de la paix de l'ONU en 2004 à la consolidation de la souveraineté de la Côte d'Ivoire et d'Haïti. Ces différentes interventions ont été largement appréciées par les Nations-Unies.

Enfin la politique étrangère du Maroc recèle une dimension islamique importante vouée à atteindre des objectifs territoriaux, économiques, politiques et géostratégiques. (Voir, l'ouvrage de Abdessamad Belhadj : La dimension islamique dans la politique étrangère du Maroc, presses universitaires de Louvain, mai 2008). Cette diplomatie islamique et tolérante lui a permis de jouer un rôle non négligeable au niveau africain et auprès des pays musulmans.

Mohammed LAMOURI

Séminaire IRES, Rabat le 30 mai 2011